

**COMPTE-RENDU DE LA  
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 6 AVRIL 2021 – 20h30**

**Date de convocation : 31/03/2021**

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
M. CHACHIGNON Alain	X		
Mme CHATELAIN Danielle	X		
M. LEBRET Olivier	X		
Mme DECOUX Annick	X		
M. THIBAUT Serge	X		
Mme GAZANGEL Emmanuelle	X		
Mme MARTINS Rosa	X		
M. PESTIE Cédric	X		
Mme AUVRAY Gaëlle	X		
M. MAINEMARE Guillaume	X		
Mme LHOSTE Emilie	X		
M. PHELUT Jean-Marc	X		
Mme MARINVAL Marie-Christine	X		
M. SERGENT Hugues	X		
Mme GUENAND Mélanie		X	
M. BERNARD Cédric	X		
Mme CORNET Laetitia	X		
M. ARNAULT Claude	X		
Mme CHARDON Axelle		X	

Mme Marie-Christine MARINVAL est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Approbation du compte-rendu de séance du 02 mars 2021 à l'unanimité des membres présents.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation des comptes de gestion 2020 des budgets COMMUNE, ASSAINISSEMENT et EAU
- Approbation des comptes administratifs 2020 des budgets COMMUNE, ASSAINISSEMENT et EAU
- Affectation du résultat pour les budgets COMMUNE, ASSAINISSEMENT et EAU
- Vote des taux des taxes directes locales 2021
- Vote des budgets primitifs 2021 COMMUNE, ASSAINISSEMENT et EAU
- Provision pour créances douteuses
- Cadence d'amortissement bien ETUDE 2011-01
- Tirage au sort pour la liste préparatoire du jury criminel 2022
- Modification des membres de la commission travaux-voirie-urbanisme
- Loyers mars et avril 2021 du Symphonium
- Demande de dégrèvement sur facture d'eau d'un abonné (part assainissement)
- Participation aux Fonds d'Aide aux Jeunes FAJ et Fonds Unifié Logement FUL 2021
- Urbanisme - DIA
- Devis
- Affaires générales

### 1- Approbation du compte de Gestion 2020 du budget principal de la commune – Délibération n°2021-13

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le Conseil Municipal décide de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur pour la Commune de Bazoches-les-Gallerandes, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (17 voix pour), le conseil municipal

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

### 2- Approbation du compte administratif 2020 du budget principal de la commune – Délibération n°2021-14

Mme Annick DECOUX, deuxième adjointe, présente le compte administratif 2020 dressé par le maire et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2020 établi par le receveur de la Trésorerie de Pithiviers ;

Monsieur le Maire peut assister aux discussions mais doit se retirer au moment du vote. Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum (article L.2121-14 du CGCT)

Mme Annick DECOUX, 2ème adjointe prend temporairement la présidence de la séance et fait procéder au vote du Compte Administratif 2020 du budget principal de la COMMUNE.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	597 806.01 €
Recettes	844 876.59 €
Résultat de l'exercice 2020	247 070.58 €
Report de l'excédent de 2019	696 051.87 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>943 122.45 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	598 225.02 €
Recettes	464 159.59 €
Déficit de l'exercice 2020	-134 065.43 €
Report de l'excédent 2019	92 973.28 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-41 092.15 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Recettes	171 280.00 €
Dépenses	153 445.04 €
<b>TOTAL RESTES A REALISER 2020</b>	<b>17 834.96 €</b>

#### Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (16 voix pour, 0 contre et 0 abstention) et hors de la présence du Maire, le conseil municipal,

**APPROUVE** le compte Administratif 2020 du budget principal de la commune

### 3 – Affectation du résultat du budget principal de la commune – Délibération n°2021-15

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020, dont les résultats sont conformes au compte de gestion, le Conseil Municipal **CONSTATE** :

- un résultat de fonctionnement à affecter de :	943 122.45€
- Solde d'exécution d'Investissement :	-41 092.15€
- Restes à réaliser Dépenses :	171 280 .00€
- Restes à réaliser Recette :	153 445.05€
- Besoin de financement :	23 257.19€

#### **Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

- Déficit d'investissement <b>D001</b>	<b>41 092.15€</b>
- Affectation en réserve <b>R1068</b> en investissement :	23 257.19€
- Report en fonctionnement <b>R002</b> :	919 865.26€

#### **4 – Vote des taux des taxes directes locales – Délibération n°2021-16**

Conformément au Code Général des Impôts et notamment les articles 1636 B sexies et 1639 A permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes directes locales perçues par la commune, Il revient au Conseil Municipal de voter les taux pour la taxe foncière (bâti) et taxe foncière (non bâti) 2021.

Suite à la Réforme de la fiscalité et la suppression de la taxe d'habitation, le taux de taxes foncières propriétés bâties revenant au Département s'ajoute à celui de la Commune donc Commune 12.57% + Département 18.56% = 31.13%

Le taux de TFPB est de 31.13%

Le taux de TFPNB reste inchangé à hauteur de 26.32%

Le versement des taxes versées par l'Etat en 2020 s'élevait à 463 638.36€ et celui de 2021 sera de 444 501€ soit une réduction de 19 138.36€.

#### **Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales et donc d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.13%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26.32%

#### **5 – Provision pour créances douteuses – Délibération n°2021-17**

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces provisions serviront à couvrir les demandes de non-valeurs qui pourraient être proposées par le Trésorier Comptable.

La collectivité doit obligatoirement constituer des provisions à hauteur de 15% des créances de plus de deux ans.

Il est proposé de constituer des provisions comme suit :

- Créances de plus de deux ans = 15%

Ces provisions seront inscrites au budget principal de la commune à compter de 2021 au compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants ».

#### **Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de constituer des provisions de 15% des créances de plus de deux à compter de 2021 sur le budget principal de la commune.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

#### **6 – Participation aux Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et Fonds Unifié Logement (FUL) 2021 – Délibération n°2021-18**

Le Conseil Départemental qui pilote le fonds d'aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL) regroupant le fonds de solidarité pour le logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes

téléphoniques, sollicite une participation comme chaque année.

La participation pour 2021 est inchangée soit :

- FUL = à 0.77 € par habitant, dont 70 % pour le FSL et 30 % pour les dispositifs eau, énergie et téléphonie
- FAJ = à 0.11 € par habitant

La population légale de la Commune de Bazoches-les-Gallerandes, en vigueur au 1er janvier 2021, est de 1 566 habitants (données INSEE).

La participation totale aux deux fonds s'élève donc à 1 378.08 €.

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de verser une participation de 1 378.08€ au Conseil Départemental du Loiret, pour le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et fonds unifié logement (FUL), pour l'année 2021.

**7 – Adoption du budget Principal de la Commune 2021 – Délibération n°2021-19**

Présentation des propositions budgétaires 2021 pour le budget principal de la Commune

<b>Section de fonctionnement - dépenses</b>		
Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	1 029 250.90 €
012	Charges de Personnel	310 300.00 €
014	Atténuation de produits	88 906.10 €
65	Autres charges de gestion courante	77 830.00 €
66	Charges financières	1 996.85 €
67	Charges exceptionnelles	417.93 €
68	Dotations aux provisions	1 500.00 €
042	Opérations d'ordre (amortissement)	1 530.00 €
022	Dépenses Imprévues	30 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	196 743.48 €
	<b>Total</b>	<b>1 738 475.26 €</b>
<b>Section de fonctionnement - recettes</b>		
Chapitres	Libellés	Montant
013	Atténuations de charges	5 000.00 €
70	Produits des services	41 310.00 €
73	Impôts et taxes	433 015.00 €
74	Dotations, subventions, participations	292 785.00 €
75	Autres produits de gestion courante	45 000.00 €
78	Reprises sur provisions	1 500.00 €
002	Excédent reporté	919 865.26 €
	<b>Total</b>	<b>1 738 475.26 €</b>
<b>Section d'investissement - dépenses</b>		
Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	17 998.17 €
20	Immobilisations incorporelles	40 000.00 €
204	Subventions versées	134 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	231 895.35 €
020	Dépenses Imprévues	20 000.00 €
001	Déficit reporté	41 092.15 €
		<b>484 985.67 €</b>
<b>Section d'investissement - recettes</b>		

Chapitres	Libellés	Montant
10	Fonds divers et réserves	68 257.19 €
13	Subventions d'équipement	83 455.00 €
16	Emprunts	135 000.00 €
040	Opérations d'ordre (amortissement)	1 530.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	196 743.48 €
	Total	<b>484 985.67 €</b>

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

**ADOPTE** le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 738 475.26€** ;

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **484 985.67€**.

**8- Approbation du compte de Gestion 2020 du budget Assainissement – Délibération n°2021-20**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le Conseil Municipal décide de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur pour le budget assainissement de la commune de Bazoches-les-Gallerandes, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (17 voix pour), le conseil municipal

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget assainissement.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

**9- Approbation du compte administratif 2020 du budget assainissement – Délibération n°2021-21**

Mme Annick DECOUX, deuxième adjointe, présente les comptes administratifs 2020 dressés par le maire et dont les résultats sont identiques aux comptes de gestion 2020 établis par le receveur de la Trésorerie de Pithiviers ;

Monsieur le Maire peut assister aux discussions mais doit se retirer au moment du vote. Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum (article L.2121-14 du CGCT)

Mme Annick DECOUX, 2ème adjointe prend temporairement la présidence de la séance et fait procéder au vote du Compte Administratif 2020 du budget assainissement.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	
<b>Section d'exploitation</b>	
Dépenses	108 140.50 €
Recettes	134 278.19 €
Résultat de l'exercice 2020	26 137.69 €
Report du déficit de 2019	-1 958.67 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE D'EXPLOITATION</b>	<b>24 179.02 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	8 096.12 €
Recettes	52 967.62 €
Résultat de l'exercice 2020	44 871.50 €
Report de l'excédent 2019	248 507.58 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>293 379.08 €</b>

Restes à réaliser	
Recettes	0.00 €
Dépenses	10 097.00 €
<b>TOTAL RESTES A REALISER 2020</b>	<b>-10 097.00 €</b>

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (16 voix pour, 0 contre et 0 abstention) et hors de la présence du Maire, le conseil municipal,

**Approuve** le compte Administratif 2020 du budget assainissement

**10 – Affectation du résultat du budget assainissement – Délibération 2021-22**

Après avoir adopté le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2020, dont les résultats sont conformes au compte de gestion, le Conseil Municipal **CONSTATE** :

Le Compte Administratif 2020 fait apparaître :

- un résultat d'exploitation à affecter de : 24 179.02€
- Solde d'investissement : 293 379.08€
- Solde des restes à réaliser dépenses : **-10 097.00€**

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

- Report en exploitation **R002** : 24 179.02€
- Report en investissement **R001** : 293 379.08€

**11 – Cadence d'amortissement du bien ETUDE2011-01 – Délibération 2021-23**

Le service assainissement de la commune a fait réaliser une étude auprès de la SEAF en 2011 sur le réseau assainissement et la station d'épuration pour 7 700€ HT. Celle-ci a fait l'objet d'une subvention de 4 557€.

Les opérations d'amortissements n'ont jamais été passées.

L'amortissement étant obligatoire en M49, il est proposé de fixer à 3 ans la durée d'amortissement de l'immobilisation ETUDE2011-01 et sa subvention.

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de fixer à trois ans la durée de l'amortissement de l'immobilisation ETUDE2011-01 et sa subvention à trois ans

**12 – Adoption du budget primitif de l'assainissement 2021 – Délibération 2021-24**

Présentation des propositions budgétaires 2021 pour le budget assainissement

Section d'exploitation - Dépenses		
Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	78 965.18 €
012	Charges de Personnel	8 500.00 €
042	Opérations d'ordre	61 908.84 €
		<b>149 374.02 €</b>
Section d'exploitation - Recettes		
Chapitres	Libellés	Montant
70	Vente de produits	108 820.00 €
74	Subvention d'exploitation	4 000.00 €
77	Produits des cessions	9 362.00 €

042	Opérations d'ordre	3 013.00 €
002	Excédent reporté	24 179.02 €
		<b>149 374.02 €</b>
<b>Section d'investissement - Dépenses</b>		
Chapitres	Libellés	Montant
21	Immobilisations corporelles	352 274.92 €
040	Opérations d'ordre	3 013.00 €
		<b>355 287.92 €</b>
<b>Section d'investissement - Recettes</b>		
Chapitres	Libellés	Montant
040	Opérations d'ordre	61 908.84 €
001	Excédent reporté	293 379.08 €
		<b>355 287.92 €</b>

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (17 voix pour), le conseil municipal

**Adopte** le budget primitif 2021 de l'assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section **d'exploitation** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **149 374.02€** ;
- au niveau du chapitre pour la section **d'investissement** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **355 287.92€**.

**13- Approbation du compte de Gestion 2020 du budget Eau – Délibération n°2021-25**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le Conseil Municipal décide de dire que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur pour le budget eau de la commune de Bazoches-les-Gallerandes, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (17 voix pour), le conseil municipal

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget eau. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**14- Approbation du compte administratif 2020 du budget Eau – Délibération n°2021-26**

Mme Annick DECOUX, deuxième adjointe, présente les comptes administratifs 2020 dressés par le maire et dont les résultats sont identiques aux comptes de gestion 2020 établis par le receveur de la Trésorerie de Pithiviers ;

Monsieur le Maire peut assister aux discussions mais doit se retirer au moment du vote. Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum (article L.2121-14 du CGCT)

Mme Annick DECOUX, 2ème adjointe, prend temporairement la présidence de la séance et fait procéder au vote du Compte Administratif 2020 du budget Eau.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET EAU</b>	
<b>Section d'exploitation</b>	
Dépenses	91 797.55 €

Recettes	86 790.45 €
Résultat de l'exercice 2020	-5 007.10 €
Report de l'excédent de 2019	25 470.33 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE D'EXPLOITATION</b>	<b>20 463.23 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	11 067.00 €
Recettes	18 695.06 €
Résultat de l'exercice 2020	7 628.06 €
Report de l'excédent 2019	118 736.92 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>126 364.98 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Recettes	0.00 €
Dépenses	4 476.73 €
<b>TOTAL RESTES A REALISER 2020</b>	<b>-4 476.73 €</b>

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (16 voix pour, 0 contre et 0 abstention) et hors de la présence du Maire, le conseil municipal,

**APPROUVE** le compte Administratif 2020 du budget eau

**15 – Affectation du résultat du budget Eau – Délibération n°2021-27**

Après avoir adopté le compte administratif de l'eau de l'exercice 2020, dont les résultats sont conformes au compte de gestion, le Conseil Municipal **CONSTATE** :

Le Compte Administratif 2020 de l'eau fait apparaître :

- un résultat d'exploitation à affecter de : 20 463.23€
- Solde d'exécution d'investissement : 126 364.98€
- Solde des restes à réaliser dépenses : -4 476.73€

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

- Report en exploitation **R002** : 20 463.23€
- Report en investissement **R001** : 126 364.98€

**16 – Adoption du budget primitif de l'eau 2021 – Délibération n°2021-28**

Présentations des propositions budgétaires 2021 pour le budget eau

<b>Section d'exploitation - Dépenses</b>		
Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	71 616.21 €
012	Charges de Personnel	1 300.00 €
66	Charges financières	338.22 €
042	Opération d'ordre	18 799.81 €
		<b>92 054.24 €</b>
<b>Section d'exploitation - Recettes</b>		
Chapitres	Libellés	Montant
70	Vente de produits	65 000.00 €
042	Opérations d'ordre	6 591.01 €
002	Excédent reporté	20 463.23 €
		<b>92 054.24 €</b>

<b>Section d'investissement - Dépenses</b>		
Chapitres	Libellés	Montant
21	Immobilisations corporelles	135 116.21 €
16	Remboursement d'emprunts	3 457.57 €
040	Opérations d'ordre	6 591.01 €
		<b>145 164.79 €</b>
<b>Section d'investissement - Recettes</b>		
Chapitres	Libellés	Montant
040	Opérations d'ordre	18 799.81 €
001	Excédent reporté	126 364.98 €
		<b>145 164.79 €</b>

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (17 voix pour), le conseil municipal

**Adopte** le budget primitif 2021 de l'eau arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section **d'exploitation** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **92 054.24€** ;

- au niveau du chapitre pour la section **d'investissement** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **145 164.79€**.

**17 - Tirage au sort pour la liste préparatoire du jury criminel – Délibération n°2021-29**

Conformément :

- à la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises (parue au journal officiel du 29 juillet 1978)

- à la loi 80-1042 du 23 décembre 1980 portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises (parue au journal officiel du 24 décembre 1980)

La commune de BAZOCHES LES GALLERANDES compte 1 juré et le Maire est chargé du tirage au sort par arrêté préfectoral du 11 mars 2021 pour l'année 2022.

Le nombre de noms à tirer au sort s'élève à 3. Ceux-ci serviront à dresser la liste communale préparatoire de la liste annuelle des candidats jurés pour l'année suivante.

Ce tirage au sort n'est que la première étape d'une procédure qui incombe à une commission judiciaire se réunissant au siège de la Cour d'Assises d'Orléans et qui, après vérification des éventuelles incompatibilités de chacun, procédera à de nouveaux tirages afin de ne garder qu'un nom.

Monsieur Le Maire rappelle que pour être retenu sur la liste préparatoire établie par la commune, il faut être âgé de 23 ans au moins au cours de l'année 2022. La liste utilisée pour le tirage au sort est un extrait de la liste électorale principale, à laquelle a été soustrait l'ensemble des électeurs nés après le 31 décembre 1998.

Concernant les autres incompatibilités ou incapacités définies aux articles 256 à 258-1 du Code de Procédure Pénale, seule la commission de la Cour d'Assises à compétence pour les relever.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, fait procéder publiquement au tirage au sort à l'issue duquel 3 personnes ont été désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assises.

**Désignation des tirés au sort :**

**1er tirage : M. MOUACI Ramdane – 4 rue de la Barre - Izy**

**2ème tirage : Mme BOUQUILLON Françoise – 4 rue Saint Lazare – Fresnay l'Aubry**

**3ème tirage : M. VIRON Jean-Michel – 11 place de l'Eglise**

**18 – Modification des membres de la commission travaux – Délibération n°2021-30**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, ou modifier des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La commission travaux-urbanisme a été créée par délibération n°2020-18 et compte actuellement 11 membres désignés ci-dessous :

<b>4 - Travaux - Urbanisme</b>
CHACHIGNON Alain
CHATELAIN Danielle
<b>LEBRET Olivier (VP)</b>
DECOUX Annick
GAZANGEL Emmanuelle
LHOSTE Emilie
ARNAULT Claude
AUVRAY Gaëlle
BERNARD Cédric
PESTIE Cédric
SERGENT Hugues

M. Jean-Marc PHELUT, conseiller municipal, souhaiterait intégrer cette commission.

Il appartient au Conseil Municipal :

- De modifier le nombre de membres de la commission travaux-urbanisme
- D'accepter l'intégration de M. Jean-Marc PHELUT à cette commission

*Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.*

#### **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (17 voix pour), le conseil municipal

**DÉCIDE** de fixer à 12 le nombre de membres de la commission travaux-urbanisme

**DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret

**DÉCIDE** de désigner M. Jean-Marc PHELUT membre de la commission travaux-urbanisme

#### **19 – Loyers mars et avril 2021 de M. TISSIER Kévin – restaurant le Symphonium – Délibération n°2021-31**

Compte tenu des mesures prises par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire actuelle, et à la fermeture des commerces dits non essentiels, le restaurant « Le Symphonium » situé au 36 Grande Rue s'est vu contraint de fermer.

Le Conseil Municipal, en qualité de propriétaire du bâtiment, a décidé précédemment d'annuler les loyers du restaurant « Le Symphonium » de M. TISSIER Kevin, locataire, de mars 2020 à juin 2020 et de novembre 2020 à février 2021.

Les mesures de fermetures étant toujours en vigueur, M. le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite renouveler cette action pour les mois de mars et avril 2021.

Mme MARTINS Rosa : des personnes extérieures, ayant lu les comptes-rendus des réunions précédentes, lui ont fait remarquer que le bail de location de M. TISSIER ne concerne pas uniquement la partie restaurant mais aussi une partie logement et se demandent pourquoi il ne lui est pas demandé une participation pour cette dernière.

Monsieur le Maire rappelle que M. TISSIER réalise des travaux de rénovation à sa charge et ne demande rien à la commune.

#### **Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents avec 16 voix pour, 0 contre et 1 abstention de Mme MARTINS Rosa, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** d'annuler les loyers de mars et avril 2021 de M. TISSIER Kevin.

**20 – Dégrèvement facture d'eau sur la part assainissement d'un particulier – Délibération  
n°2021-32**

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal une demande de dégrèvement de la facture d'eau n°322210486842 de M. et Mme FOUCHER Rémi, pour le 21 rue Neuve à Bazoches-les-Gallerandes, pour une consommation de 500m<sup>3</sup> représentant un total de 2 080.95€.

Considérant que cette surconsommation ne provient pas d'une fuite mais semble-t-il d'un acte de malveillance et qu'elle n'entre donc pas dans le cadre des dégrèvements prévus par la loi Warsmann.

Considérant que l'eau consommée ne s'est pas écoulée pas dans le réseau d'assainissement collectif, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder un dégrèvement sur la part assainissement soit 967.97€ TTC.

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer

**Décision du conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (17 voix pour), le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'accorder à M. et Mme FOUCHER Rémi un dégrèvement de la part assainissement sur leur facture n° 322210486842 d'un montant de 967.97€ TTC.

**21 – Rapport de la commission travaux urbanisme du 27 mars 2021**

**Lecture du rapport de la commission travaux urbanisme du 27 mars 2021 :**

**- 14 Rue des Garenes :**

La commission propose qu'un courrier soit fait au propriétaire du mur bordant la rue des Garenes et faisant angle avec le chemin piéton car des pierres sont tombées sur le trottoir. La couverture du mur étant par endroit défectueuse, il peut lui être conseillé de réaliser des réparations à des fins de préservations et de sécurité vis-à-vis des passants.

**- 3 Rue de la Brière :**

M. DEROUALLE sollicite l'autorisation de la commune afin de remplacer l'herbe sur le trottoir par du calcaire et de décaler son portail.

La commission propose d'accepter la demande en précisant que tous les travaux sont à la charge du demandeur. Si un abaissement de la bordure de trottoir à l'endroit du portail était envisagé, les travaux seraient également à sa charge. De plus, aucune arête vive ne devra rester.

La commission remarque que des panneaux occultants en bois sont installés depuis peu sur la clôture de la rue. Elle propose de rappeler qu'un tel aménagement en façade n'est pas autorisé par le PLU. Le retrait ou la mise en conformité est demandé.

**- Problème de numérotation Rue de la Brière :**

Deux habitations portent le N°6. Elle se suivent mais sont séparées par des parcelles agricoles qui pourraient potentiellement accueillir des terrains constructibles.

La commission propose que Mme ASNARD conserve son N°6 et que la seconde prenne le N°14.

**- 4 Rue traversière :**

Mme FOURNET sollicite l'autorisation de la commune pour poser un portail en recul de la rue de Fromarville et pour décaler celui Rue Traversière.

La commission, ayant rencontrée le demandeur sur place, émet un avis favorable à la demande en précisant que l'abaissement de la bordure de trottoir sera à la charge du demandeur.

**- Cour de la mairie à Izy:**

La commission examine les travaux projetés pour la réalisation du local poubelle. Elle s'accorde sur la solution comprenant un réaménagement complet des anciens WC et la réfection du revêtement du mur de la cour. Elle préconise de retirer la barre métallique insérée dans le mur avant la réalisation de l'enduit.

Une fuite de la gouttière de l'église près des sanitaires est relevée et nécessite le passage d'un couvreur.

Le portail de la cour nécessite une réfection de la peinture

**- arrêt de bus IZY :**

Plusieurs problèmes sont évoqués :

- sécurisation de l'attente devant l'abribus

- signalisation de la zone d'arrêt pour les véhicules venant de la rue de la Barre
- difficulté de la manœuvre du bus entre le devant de la mairie et l'abribus
- écoulement des eaux de pluie de la toiture de l'abribus sans gouttière

Plusieurs idées sont émises :

- poser 6 barrières le long des bordures de trottoir devant l'abribus
- changer et rapprocher le panneau de signalisation de l'arrêt de car Rue de la Barre
- interdire le stationnement devant la mairie aux heures de passage du car afin de faciliter la manœuvre du conducteur
- boucher le trou au sol devant l'abribus avec de l'enrobé à froid

Aucune solution ne semble apporter la pleine satisfaction de la commission. Il est préconisé de se rapprocher des services du conseil départemental pour avis et conseils.

## FIN DU COMPTE-RENDU

Olivier LEBRET : M. DORARD du Conseil Départemental s'est rendu à Bazoches pour voir avec M. le Maire et moi-même les problèmes de voirie évoqués plus haut. Il propose :

- À Izy, de rapprocher le panneau rue de la Barre et d'installer des panneaux tri-flash
- À Izy, d'interdire le stationnement devant la mairie
- À Bazoches, rue de l'Avenir, il ne préconise pas d'installation de barrière mais propose éventuellement une réalisation de chicanes ou d'une piste cyclable
- Il confirme que les panneaux de Gueudreville sont bien réglementaires

Emilie LHOSTE : Demande s'il y aura deux entrées rue de l'Avenir pour les écoles.

Olivier LEBRET : non une seule entrée pour tout le monde, il n'y aura pas d'accès derrière la salle des fêtes

Emmanuelle GAZANGEL : Demande à quelle heure sera ouvert le portail pour l'entrée des élèves.

M. le Maire lui indique qu'il faudra poser la question à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental a donné son autorisation pour la réalisation anticipée des travaux d'aménagement de la rue de l'Avenir (avant le dépôt du dossier de demande de subvention qui sera présenté pour 2022)

## 22 – Urbanisme - DIA

Conformément à la Délibération n°2020-21 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat,

Voici le récapitulatif des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

- N°03/2021 – 1 bis rue de la Poussinière – M. DEFRANCE Amaury

## 23 – Devis

BUDGET COMMUNE				
ENTREPRISE	OBJET DU DEVIS	PRIX HT	PRIX TTC	OBSERVATION
YOU SAUVETRE	Nettoyage terrain face au cimetière - avec engazonnement	7 194.00 €	8 632.80 €	Non retenu
YOU SAUVETRE	Nettoyage terrain face au cimetière - avec calcaire	20 480.00 €	24 576.00 €	Retenu
E.TP	Nettoyage terrain face au cimetière - avec engazonnement	13 490.00 €	16 188.00 €	Non retenu
E.TP	Nettoyage terrain face au cimetière - avec calcaire	45 483.00 €	54 579.60 €	Non retenu
YOU SAUVETRE	Reprise des rives de chaussée sur environ 120ml	5 250.00 €	6 300.00 €	

YOU SAUVETRE	Rue de la Cave	20 520.00 €	24 624.00 €	
YOU SAUVETRE	Travaux chemin rural d'Aschères-le-Marché à Outarville (château d'eau)	11 845.00 €	14 214.00 €	
YOU SAUVETRE	Sortie de chemin Izy	3 620.00 €	4 344.00 €	
MENUISERIE MESSEANT	Aménagement ossuaire	7 450.00 €	8 940.00 €	
LALUQUE FILS	Local poubelles IZY	1 511.18 €	1 813.42 €	
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>				
SAUR	Réhabilitation du poste de relevage du stade	6 081.00 €	7 297.20 €	

## 24 – Affaires Générales

- Rétrocession Clos des Champarts : Monsieur le Maire va demander un rendez-vous avec Maître Rodange-Poignon pour éclaircir certains points du projet de rétrocession
- PLUI : a été mis en pause depuis un an à cause de la crise sanitaire liée au COVID-19. Les travaux reprennent doucement. Une copie du projet de PADD est transmise à chaque membre du Conseil Municipal pour étude.
- Un point sur le transfert de l'eau et de l'assainissement : Lors de la dernière réunion avec ALTEREO (bureau d'études) il en ressort que pour notre commune, le service de l'eau ne dégagerait pas assez de bénéfice mais que pour le service assainissement c'est satisfaisant.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45**